

Juin 2020

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



COMMISSION AD-HOC
COVID-19

**THÈME 1 : FAIRE FACE AU CHOC
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Télécharger le document

SOMMAIRE

1. Relancer l'économie	3
Le constat	4
LES RECOMMANDATIONS DU CÉSECÉM	5
L'activité touristique	5
L'activité du BTP	6
Les filières agricoles	7
2. Prendre en charge la question sociale : inégalités sociales, pauvreté et vieillissement	8
Le constat	8
LES RECOMMANDATIONS DU CÉSECÉM	9
Eriger la question du vieillissement en enjeu majeur des politiques publiques	9
Lutter contre le non-recours aux droits et les inégalités, favoriser l'accès aux droits pour les personnes âgées	10
Garantir à tous, et particulièrement aux plus fragiles une égale accessibilité aux services publics	10
Impulser l'émergence du secteur non marchand	11

1. RELANCER L'ÉCONOMIE



Réfléchir sur les effets de la crise sanitaire créée par le Covid-19 sur le plan économique et social, dans un territoire comme la Martinique, la façon d'en sortir ainsi que les enseignements qu'il convient d'en tirer pour préparer l'après, commande de prendre en compte différents paramètres : le contexte dans lequel elle intervient, le cadre institutionnel et normatif dans lequel il convient d'agir ainsi que les outils d'intervention et de planification disponibles ou à réinventer.

Le **contexte** est connu : une économie insulaire fragile et vulnérable dont l'un des principaux moteurs de croissance – le tourisme – est pour longtemps grippé ; une situation sociale marquée par des inégalités profondes, source potentielle de tensions, et un déclin démographique avéré sont susceptibles de grever lourdement l'avenir du territoire.

Le **cadre institutionnel et normatif** confère à l'État la compétence en matière de politique économique et aux collectivités territoriales, en particulier la CTM, la compétence dans le domaine du développement économique, social et environnemental. Au fil des décennies, des dispositifs d'action ont été mobilisés sous la forme de lois-programmes ou d'orientation, sans parvenir pour autant à remettre en cause les déséquilibres structurels de l'économie ni les inégalités sociales. Ces dispositifs, et les discours qui les accompagnent, se caractérisent plus que jamais par un paradoxe qu'il convient, là aussi, d'interroger : d'un côté, les approches et le discours officiel de l'État mettent l'accent sur l'indispensable prise en compte des particularismes locaux ainsi que la

nécessaire territorialisation, voire la différenciation territoriale ; de l'autre, ils peinent à se défaire d'une posture jacobine (rattrapage, convergence, égalité réelle, et aujourd'hui Trajectoire 5,0...), au risque de reproduire invariablement les erreurs du passé.

Quant aux **outils d'intervention et de planification**, ils renvoient pour l'essentiel aux différents schémas élaborés localement, dont le dernier en date, le Schéma Territorial de Développement d'Innovation et d'Internationalisation récemment adopté par la CTM, ainsi qu'aux déclinaisons locales des stratégies nationales.

C'est donc en prenant en considération ces différents paramètres qu'il convient de réfléchir aux conséquences de la crise actuelle. À vrai dire, l'exercice est malaisé : il suppose de penser l'articulation entre l'action à court terme (la nécessaire relance économique tout en se gardant de faire de la crise du coronavirus une simple parenthèse) et l'action à moyen et long terme (en se gardant, cette fois-ci, de reproduire nos erreurs habituelles). A cela s'ajoute une difficulté supplémentaire : comment préparer « l'après-coronavirus » avec les outils actuels et comment mettre ces derniers en phase avec les nouveaux défis qui viennent compliquer la situation économique et sociale ? En outre, comment faire pour capitaliser les multiples initiatives ainsi que les micro-expériences qui ont fleuri durant la période de confinement pour en atténuer les effets et qui témoignent d'une réelle inventivité qui pourrait être réinvestie pour préparer l'avenir ?

LE CONSTAT

Les deux mois de confinement ont affecté l'économie de Martinique, comme tout le territoire français et, au-delà, la majorité de l'activité économique mondiale. Cette année 2020, plus de 170 pays verront leur revenu par habitant baisser alors qu'il y a encore quelques mois, tous les experts prévoient une croissance du revenu par habitant dans 160 pays.

Pour la Martinique, l'INSEE fournit une estimation, au 7 mai, d'une baisse d'activité de l'ordre de 27 - 28%, avec une différenciation selon les secteurs : de moins de 10% pour l'agriculture à 25 % pour l'industrie, 50 % pour le BTP et pratiquement 100% pour les activités touristiques, hôtels, restaurants et activités culturelles.

Selon l'INSEE, les collectivités situées outre-mer seraient, de toutes les régions françaises, les moins touchés par la crise du fait du poids des secteurs agricole et tertiaire, mais comment mesurer l'impact social dans des territoires dont l'activité économique traverse depuis plusieurs années une crise « chronique ».

C'est dans ce contexte que le titre de la tribune du gouverneur de la banque de France, François VILLEROY de GALHAU, prend toute son importance:

« De l'urgence d'aujourd'hui aux premières réflexions pour demain »

La relance est l'urgence absolue, car, la situation actuelle peut être le point de départ d'une vague récessive, à travers deux angles d'observation :

- La relation circulaire entre baisse de l'activité et baisse de la consommation : moins d'activité, c'est moins de revenus distribués, moins de revenus distribués, c'est moins de consommation et moins d'activité ; mais c'est sans doute aussi le moment de privilégier la production locale.



- La particularité de notre tissu économique : plus de 95 % de nos entreprises sont des petites, voire de très petites entreprises structurellement plus fragiles.

La relance est l'urgence absolue, mais les aides qui ont contribué à la survie des entreprises faciliteront considérablement la relance de leur activité en limitant les dégâts auxquels elles devront faire face après ces deux mois de ralentissement, voire d'arrêt.

Au niveau de l'Etat, le bouclier pour aider les entreprises de toutes tailles à traverser ce choc puis redémarrer, s'est inspiré des leçons de la crise de 2008 : la mise en place du chômage partiel, les reports fiscaux et sociaux, le fonds de solidarité, les prêts de trésorerie garantis par l'Etat ont été rapidement actionnés, et, il faut le reconnaître, les banques installées à la Martinique se sont globalement impliquées. Les procédures de médiation, lorsque les banques ou /et les assureurs crédit opposaient des refus ou ne répondaient pas aux demandes, ont essayé de protéger les entreprises qui le demandaient.

Le fait de subordonner l'accès de ces dispositifs à une condition de régularité sociale et fiscale signe l'arrêt de mort des très petites et petites entreprises. Ces dispositifs pourraient être étendus à toutes les entreprises sous réserve de la signature d'un moratoire pour celles qui ne seraient pas en règle.

Par ailleurs, pour soutenir les foyers démunis ou modestes face aux difficultés financières liées à la crise, une aide exceptionnelle de solidarité d'un montant compris entre 150 et 550 euros leur a été versée.

Au niveau local, la Collectivité Territoriale de Martinique a réorienté son budget. Une convention de fonds national de solidarité a été signée pour un montant de 5.1M€ à destination des plus petites entreprises, indépendants, micro entreprises et professions libérales. Le premier volet de cette aide est financé par la direction générale des finances publiques - DGFIP (pour 3.1 M€), le second est mis à disposition par la CTM (pour 2 M€). Concernant les TPE et PME, un fonds de subvention territoriale de 20 M€ et un fonds de prêt de 5 M€ ont été mis en place afin de compléter le Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

Le CÉSECÉM rappelle l'intérêt qu'il y aurait à inscrire dès le Budget Primitif une ligne « Provision pour risques » spécialement conçue pour faire face aux événements de catastrophes naturelles ou de pandémie.

L'extension à la Martinique du « prêt rebond » porté par la BPI qui concerne les PME, SCI et entreprises individuelles a été effectuée.

Enfin, selon la DIECCTE, plus de 5 000 entreprises, tous secteurs d'activités confondus, ont demandé à bénéficier du dispositif d'activité partielle (chômage partiel) mis en place par le gouvernement en réponse au confinement lié à la crise du COVID 19. Cela a représenté près de 40 000 salariés et un volume d'environ 17 millions d'heures de travail. Ce dispositif a permis, au moins temporairement, de protéger l'emploi des salariés du secteur privé.

Ainsi peut-on considérer que l'urgence d'aujourd'hui a été assumée, tant sur le plan national que sur le plan local.

S'agissant des premières réflexions pour demain, il faut se poser la question de la relance économique, qui est une problématique de court terme dans un contexte de ressources limitées et difficiles. C'est la relance de l'activité qui permettra d'atténuer les effets de la crise sociale à laquelle nous risquons d'être confrontés.

Cette relance doit aussi tenir compte du long terme sur deux points essentiels :

- le tourisme, secteur important de notre économie, semble voué à une dépression durable, malgré les bonnes tendances des mois précédant la crise du COVID 19.
- la dégradation (chronique) de la situation financière des collectivités locales, qui avaient déjà connu une détérioration de leurs recettes lors de la crise de 2009, et qui très vraisemblablement connaîtront une nouvelle diminution de leurs ressources en 2020, même si l'Etat compense en partie les pertes de ressources, alors que les budgets de l'aide sociale seront en forte augmentation. Ainsi, nos collectivités ne seront pas davantage en mesure d'assumer leur participation à une relance qu'elles ne l'étaient avant la crise, mais bien au contraire. L'allongement fort probable des délais de paiement aux entreprises risque de les pénaliser davantage et il serait sans doute judicieux que les collectivités s'engagent à limiter les conséquences potentiellement dangereuses d'un nouvel allongement des délais déjà très supérieurs à la norme.

LES RECOMMANDATIONS DU CÉSECÉM

Dans le cadre d'une réflexion sur la relance économique, il s'agit d'identifier les leviers les plus efficaces pour un redémarrage des activités. Nous pouvons citer trois pistes :



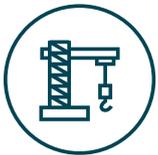
Recommandation n° 1 : **L'activité touristique**

L'efficacité économique liée à un objectif privilégiant le long terme, la qualité (tourisme culturel, tourisme sportif, tourisme expérientiel, éco-tourisme) plutôt que la quantité (tourisme de masse), la diversité de l'offre (tourisme bleu, vert, mauve¹) plutôt que l'uniformité (tourisme balnéaire), l'authenticité (la richesse de notre patrimoine matériel et immatériel, du patrimoine naturel de l'île, le contact avec les Martiniquais et leur culture) plutôt que le confort standardisé des chaînes hôtelières doivent nous mener à un **développement touristique durable, économiquement viable, écologiquement soutenable et humainement équitable**, en privilégiant déjà la différenciation de la « marque » Martinique. La mise aux normes techniques et commerciales



des structures existantes (hébergements, musées, sites divers) doit être préférée à la construction de nouveaux équipements, et favoriser les retombées locales de l'activité touristique (en termes de dépenses des visiteurs, et surtout en termes d'emploi). A moyen terme, une **révision du schéma d'aménagement touristique de la Martinique**, vieux de 20 ans et largement obsolète, s'impose.

1 Tourisme bleu = balnéaire + nautique ; vert = nature ; mauve = culture



Recommandation n°2 : **L'activité du BTP**

La mise en œuvre d'un **plan de réhabilitation des logements indignes, insalubres ou qui ne sont plus aux normes**, s'impose urgemment. La reconquête des friches urbaines dans les bourgs et dans les quartiers pourrait participer à relancer le BTP. On compte selon l'INSEE, plus de 30 000 logements vacants dont une bonne partie insalubres ou plus aux normes, et très souvent au cœur des bourgs qui se dépeuplent. Ces logements délaissés, souvent du fait de successions non réglées, représentent un gisement intéressant, sachant que parallèlement la demande consolidée de logements sociaux est évaluée autour de 10 000.

En complémentarité avec les dispositifs engagés dans les centres-villes (cœur de ville, petites villes de demain, etc.), un dispositif incitatif type dispositions fiscales ou /et défiscalisation, aurait pour effet de mettre (ou remettre) aux normes des logements souvent inoccupés, et de maintenir nos aînés dans des logements adaptés, surtout en centre-bourgs, plutôt que de continuer à bétonner des terres agricoles.

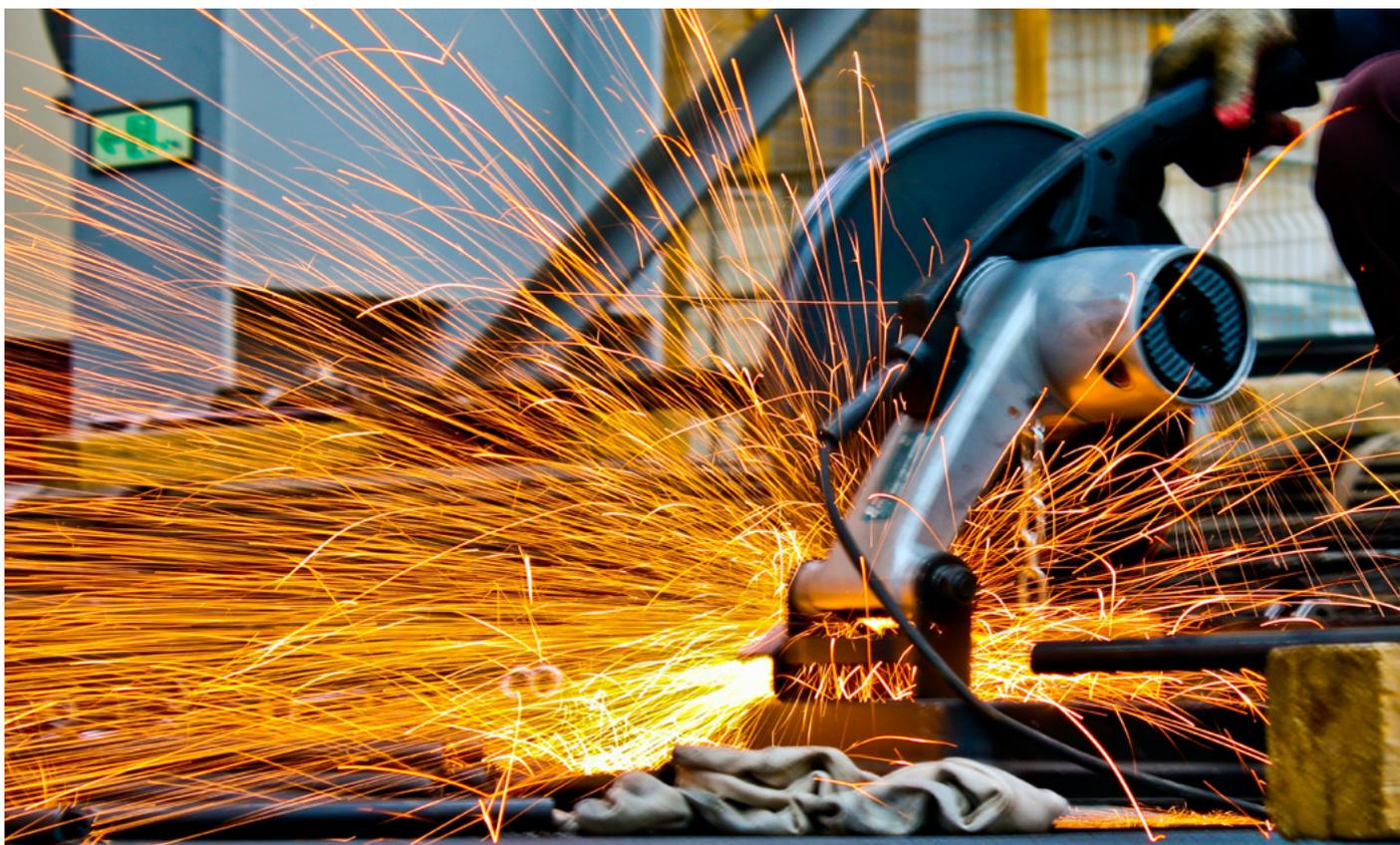
Ce vaste chantier de la réhabilitation redonnerait du travail à bon nombre d'artisans, de petits entrepreneurs, de salariés du bâtiment.

De façon plus ponctuelle (sur 5 ans) le plan d'investissement volontaire d'Action Logement (300 millions d'€ pour la Martinique) permettra de réhabiliter des logements sociaux (démolition et reconstruction aux nouvelles normes, ainsi que des logements individuels). Ces 300 millions, auxquels se rajoutent les aides de l'Etat et autres financements de la CTM pourraient injecter rapidement près de 600 Millions d'€ dans l'économie locale, et ainsi relancer la commande publique.

Il ne s'agira pas d'intervenir seulement sur les logements, mais globalement sur les habitats, aussi faudra-t-il **penser aux espaces publics**. Le confinement a montré l'intérêt d'avoir à proximité de chez soi des espaces de respiration, surtout quand le logement était petit et peu confortable.

Par ailleurs, la **gestion et la valorisation des déchets de démolition** pourraient constituer une source d'activités complémentaires pour les métiers du transport, de stockage et de recyclage des matériaux (béton, placoplâtre...etc)

La question de l'eau sous toutes ses formes (eau pluviale, eau potable, eau usée, eau d'irrigation) est un vaste chantier prioritaire qui doit être engagé.





Recommandation n° 3 : Les filières agricoles



La crise sanitaire (comme à l'époque la crise de 2009) a privilégié l'approvisionnement des produits alimentaires dans des circuits courts, et un développement de la tendance au locavorisme (c'est-à-dire consommer local).

En 2014, la Chambre d'Agriculture avait fait réaliser une étude en vue du soutien et du développement des circuits courts de proximité ; déjà en 2013, une série d'études avaient été menées pour le développement de l'agriculture traditionnelle. La DAAF a également mené des études sur ces sujets.

Sur le plan régional, le STDEII comporte un chapitre entier intitulé : « s'adosser à l'agroenvironnement »

Si en plus de ces études nous tenons compte du fait que, chaque année nous formons des centaines de jeunes dans les structures de l'enseignement agricole, il faut rapidement réagir.

Quand passerons-nous de la culture des diagnostics à celle de l'application concrète des plans d'action ?

Aujourd'hui, bien organisées, certaines filières, animales et végétales, peuvent satisfaire les besoins de la population locale ; il est nécessaire de mieux les structurer.

Par ailleurs, comme l'a montré une récente recherche, il suffirait de mettre en culture entre 200 et 470 hectares de terres supplémentaires (ce qui représente 5 % de la sole bananière) pour couvrir l'ensemble de nos besoins alimentaires en produits frais.

Pour mémoire, la Martinique compte 21 000 hectares de terres en friches qui sont loin d'être toutes polluées à la chlordécone, et pourraient être rapidement mises en exploitation.

Nous pouvons également viser un fort développement de notre autonomie énergétique. Combien de surfaces sur les toitures sont disponibles pour être équipées de panneaux photovoltaïques ?

Toutes les filières sont légitimes à vouloir se développer ; le numérique qui a su nous permettre de nous adapter à cette période de confinement, le commerce traditionnel, le e-commerce, l'industrie mais également les activités culturelles sont à prendre en compte.

Voilà quelques pistes vers lesquelles s'orienter, il ne s'agit pas de mesures révolutionnaires, mais juste l'application de mesures concrètes ayant déjà fait, pour la plupart d'entre elles, l'objet d'études et de recherches permettant une application rapide.

2. PRENDRE EN CHARGE LA QUESTION SOCIALE : INÉGALITÉS SOCIALES, PAUVRETÉ ET VIEILLISSEMENT

LE CONSTAT

La crise du Coronavirus a jeté une lumière crue sur des situations de pauvreté, de précarité et d'isolement ainsi que sur les inégalités profondes qui minent la société martiniquaise, en dépit des mécanismes compensatoires mis en place de longue date ou des formes de solidarité spontanée encore présentes et qui se renforcent durant les crises, comme celle que nous traversons.

Pour bien comprendre, la situation actuelle, il importe de procéder à une brève **contextualisation historique**.

Pendant longtemps, la pauvreté et la précarité, associées aux inégalités sociales, ont nourri les attentes et les revendications locales. Ces problèmes restent encore aujourd'hui inscrits à l'agenda politique. Nous en sommes encore à discuter d'égalité réelle et l'un des objectifs de la trajectoire 5.0 n'est-il pas « zéro exclusion » ?

Dès lors un constat s'impose : fortement marquée par son passé colonial, la société martiniquaise demeure très contrastée en dépit d'un indicateur du développement humain qui la place en tête des pays de la Caraïbe.

Les inégalités et les disparités en matière de niveau de vie sont élevées, les mécanismes de redistribution inhérents à un Etat-Providence, confronté à une indéniable crise fiscale, compensant partiellement les mécanismes ségrégatifs propres à la société. Ces inégalités se traduisent, entre autres, par l'existence de poches de pauvreté liées sans doute à la persistance d'un chômage structurel élevé et d'une précarité endémique qui maintiennent à distance de l'emploi stable une frange importante de la population.

Le taux de pauvreté en Martinique était de **32 %** en 2014 contre **14,1 %** dans l'Hexagone ; **45 000** seniors de plus de 65 ans vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Le PIB, qui mesure la richesse par habitant était, en 2015, de 22 400 € en Martinique, soit **73,2 %** de celui de la France entière, avec une répartition des revenus nettement plus inégalitaire, comme dans l'ensemble des DOM.

L'écart de prix moyen entre la Martinique et l'hexagone est toujours **supérieur à 12%**.

Quant au taux de chômage, qui affecte en particulier les jeunes, estimé à près de **18 %** en 2017 par l'INSEE, il n'est point besoin d'insister, le problème étant suffisamment connu.

Ces quelques indicateurs statistiques révèlent les limites des politiques de rattrapage au fondement de la départementalisation et qui ont historiquement nourri toutes les luttes en faveur de l'égalité.

Aujourd'hui, s'ajoute à ce constat un autre non moins alarmant : le vieillissement accéléré de la population martiniquaise. En dépit des signaux allumés depuis près d'une dizaine d'années par les démographes, le phénomène surprend par son ampleur et sa rapidité : les générations les plus nombreuses ont désormais entre 40 et 55 ans. En termes de projection à l'horizon 2030, la pyramide des âges apparaît très déséquilibrée du fait de l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses, phénomène aggravé par l'émigration des plus jeunes.

L'augmentation inéluctable du nombre de 60 ans est un élément objectif : ils représentent 97 000 personnes en 2016, soit plus d'un quart de la population, contre 84 000 personnes en 2011 ; plus d'un tiers ont 75 ans ou plus.

De nombreux indicateurs témoignent d'une probable dégradation de la situation sanitaire des personnes âgées² :

- Les professionnels de santé ont noté que davantage de personnes âgées connaissent des problèmes fonctionnels de type cognitif ;
- La mauvaise santé bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes ;
- L'augmentation de risque de maladies dégénératives susceptibles de conduire vers la dépendance ;
- Si l'espérance de vie est supérieure à la Martinique, comparée à la Guadeloupe et à la Guyane, cette longévité ne va pas de pair avec une espérance de vie en bonne santé tout aussi longue ;

- D'ores et déjà, une part importante des séniors est en perte d'autonomie (dont plus de 11% vivent encore à leur domicile). Il est à redouter qu'elle continue à croître compte tenu d'un état de santé moins favorable et de la forte prévalence de certaines pathologies telles que le diabète ;

C'est dire que vieillissement et précarisation se conjuguent désormais à la Martinique, dans un contexte marqué par la persistance d'inégalités

sociales. Ce double constat, de plus en plus source d'interrogations et d'inquiétudes, est ravivé par la crise sanitaire liée au Coronavirus, dont on peine à évaluer, pour le moment, les effets induits. Il invite donc à penser et anticiper les conséquences, dans la perspective de l'élaboration de programmes d'action publique pour les années à venir, pour faire face à la situation créée par la crise et pour mieux préparer l'avenir.

LES RECOMMANDATIONS DU CÉSECÉM



Recommandation n° 4 : **Eriger la question du vieillissement en enjeu majeur des politiques publiques**



Ces politiques publiques doivent penser globalement la question du vieillissement, en lien plus largement avec celle du développement et de la réduction des inégalités qui minent les fondements de la société martiniquaise.

A partir des constats à caractère général rappelés ci-dessus, il convient de proposer des actions concrètes, avant de passer à une phase de planification.

- Le maintien à domicile des personnes âgées encore indépendantes est une solution socialement idéale à condition que le logement soit adapté à leur vieillissement. Il est donc nécessaire d'amplifier très rapidement les politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'habitat, afin de mobiliser au mieux les aides qui permettront le maintien au domicile dans de bonnes conditions (accessibilité des logements, adaptation des ouvertures, adaptation des salles de bain et des cuisines, entretien général...etc.)
- A cela s'ajoute, pour faire face à la perte d'autonomie, la planification et la réalisation des équipements nécessaires, des structures d'accueil, mais aussi l'innovation dans des dispositifs alternatifs (EHPAD à domicile, hospitalisation à domicile...);
- Il est nécessaire également d'aider au développement des activités liées à la dépendance et aux services à la personne, de structurer ces filières émergentes potentiellement très créatrices d'emplois ;
- Il est indispensable surtout de solvabiliser les personnes âgées afin de créer une véritable économie du vieillissement (la silver-économie).



Recommandation n° 5 : **Lutter contre le non-recours aux droits et les inégalités, favoriser l'accès aux droits pour les personnes âgées**

L'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) est une allocation versée par la CGSS destinée à aider les personnes âgées aux faibles ressources afin de leur assurer un minimum de revenus pour vivre.

Actuellement, le principal frein à sa demande pour les ménages qui pourraient en bénéficier est de ne pas vouloir « embarquer » la future succession dans une problématique de récupération de l'argent versé par la CGSS au titre de l'ASPA.

Le minimum contributif est une allocation destinée aux salariés qui ont eu une carrière complète, mais qui ont cotisé à la retraite sur de faibles montants de rémunération.

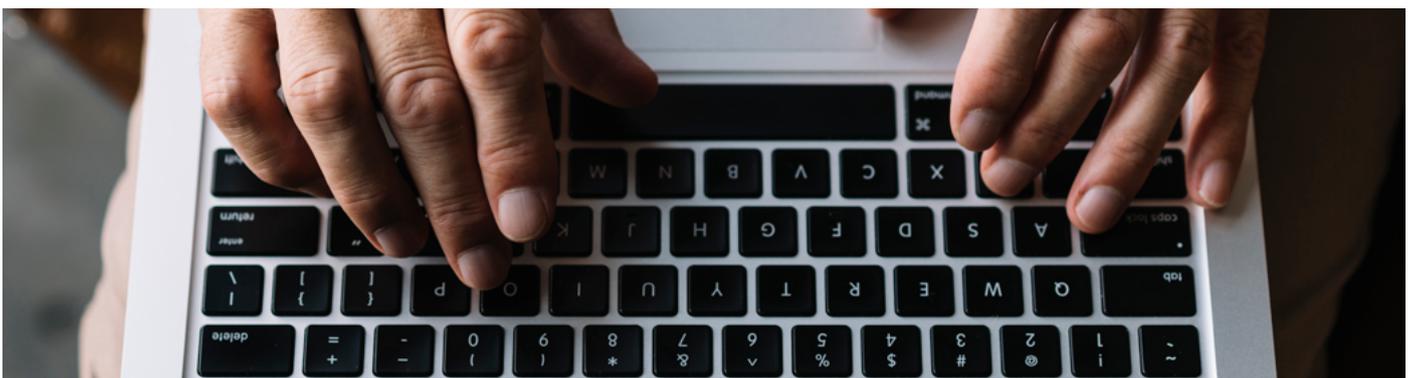
Beaucoup de personnes âgées recevables à ces allocations ne les mobilisent pas, soit par manque

d'information, par méconnaissance de leurs droits, soit par crainte des conséquences possibles sur leur succession, ou tout simplement par pudeur ou fierté.

Il serait important de **solvabiliser au mieux de leurs droits ces personnes âgées** afin de leur permettre d'abord de vivre plus dignement, ensuite parce qu'elles sont très souvent propriétaires de leur logement (85 % des personnes âgées) d'entretenir et d'adapter leur logement afin de s'y maintenir dans des conditions décentes, ce qui permettrait également de relancer l'emploi dans la filière bâtiment (réhabilitation, second œuvre). Pour cela, la CGSS, ainsi que tous les personnels de l'accompagnement social doivent amplifier l'action d'information et de conviction qu'ils mènent déjà auprès du public visé.



Recommandation n° 6 : **Garantir à tous, et particulièrement aux plus fragiles (les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté d'illettrisme...) une égale accessibilité aux services publics**



La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a posé le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

En Martinique, la tendance démographique d'une surreprésentation des personnes âgées de plus de 65 ans au détriment des moins de 20 ans favorise une augmentation des besoins et des dépenses de services.

L'accès aux services publics est tout aussi nécessaire et réclamé pour répondre aux besoins d'une population connaissant des difficultés économiques que pour répondre à celle d'une population faiblement motorisée ou d'une population souffrant de handicaps.

Ainsi la CAF, Pôle Emploi, la CGSS, la lutte contre la précarité énergétique, les impôts et l'accès au droit sont les services publics les plus sollicités en

accompagnement administratif sur le territoire, mais ce ne sont pas les seuls services publics auxquels s'intéresser.

Plus de la moitié des seniors martiniquais (60 ans et plus) n'a jamais utilisé internet alors qu'ils ne sont qu'un tiers dans ce cas en France hexagonale. seuls 20% des personnes âgées de plus de 60 ans en Martinique et la moitié seulement des 45-60 ans l'utilisent quotidiennement. 20% des personnes de 60 ans et plus n'ont pas internet à domicile car ils ne maîtrisent pas l'outil et 17% parce qu'ils considèrent le coût d'internet comme trop élevé.

Les besoins d'**amélioration de l'accessibilité aux services publics** sont très importants, du fait de la

structure démographique et de l'organisation administrative du territoire ; dans le même temps, Internet en Martinique est d'un usage et d'un accès moindre qu'ailleurs, notamment chez les seniors. Si le degré d'équipement est encore moindre, c'est surtout un besoin d'accompagnement dans les démarches administratives en ligne qui se fait sentir.

Il est donc indispensable, notamment au regard de la dématérialisation croissante des services publics d'offrir à la population, à travers les structures existantes (CCAS, cyberbases, maisons France services et maisons de services au publics) ou à développer, les moyens d'un égal accès aux services et aux droits.



Recommandation n° 7 : **Impulser l'émergence du secteur non marchand**



L'impulsion redonnée à un secteur non marchand très en souffrance permettrait de s'affranchir de la simple logique de marché qui paralyse souvent l'action, tout en soutenant par ricochet le développement de l'économie marchande qui bénéficierait notamment de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population.

Deux voies peuvent être envisagées pour cela :

- **L'économie sociale et solidaire**, qui pourrait, par exemple, prendre en charge l'organisation de circuits de commercialisation des produits agricoles, ou permettre le déploiement de cette économie du vieillissement dont il a été précédemment question.
- La relance de la **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), qui était chargée de représenter les intérêts de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et

le maintien des entreprises, ainsi que la formation des dirigeants et salariés des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, serait sans doute bénéfique.

- La mise en œuvre en Martinique du dispositif « **Territoires zéro chômeur de longue durée** », créé par la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, inscrite dans le rapport d'orientations budgétaires de la CTM pour 2020, devrait être accélérée à la lumière de la crise, sans toutefois entrer en concurrence avec les entreprises de l'économie marchande.

Ces initiatives pourraient être soutenues par un fonds d'investissement qui serait, notamment, abondé par l'affectation de la recette résultant de la suppression de l'exonération partielle de l'IRPP dans les collectivités situées outre-mer, cette mesure pouvant ainsi être présentée comme engagement dans la réduction des inégalités.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

